



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouméa, lundi 6 septembre 2021

**Déclaration de Patrice Faure,
Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie**

Seul le prononcé fait foi

Chers concitoyens,

La détection de cas de Covid hors sas sanitaire, dont le président MAPOU vous a détaillé les circonstances, nous oblige à adopter des mesures strictes qu'il va nous falloir impérativement respecter. Elles sont le résultat d'une décision concertée avec les autorités calédoniennes, éclairées par l'avis du comité d'experts qui conseille le gouvernement depuis le début de la crise sanitaire.

Un confinement va donc être mis en œuvre à compter de demain 12 h 00. Les mesures déjà en vigueur en mars 2020, puis en mars 2021 vont de nouveau trouver à s'appliquer.

Le président MAPOU vous a présenté les mesures qui s'appliqueront aux activités économiques et les obligations sanitaires prévues dans l'espace public. Elles sont complétées par des restrictions nécessaires et momentanées aux libertés publiques :

- l'interdiction des déplacements à l'exception des trajets effectués pour se rendre du domicile à son lieu de travail, pour une consultation ou des soins ne pouvant être différés, dans le cadre de déplacements professionnels impérieux ou de sorties, limitées aux membres d'une même famille pour une aération dans un périmètre restreint autour du domicile ;
- s'y ajoute l'interdiction de toute forme de réunion collective, y compris les cultes et les cérémonies coutumières, hors obligation professionnelle et continuité des services.

Contact presse

Cabinet du Haut-commissaire

Bureau de la communication interministérielle

Tél : (+687) 26 64 02 - (+687) 77 71 93

Mél : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1, avenue du Maréchal Foch
98 800 Nouméa

L'État veillera à accompagner au plus près le gouvernement dans la mise en œuvre de ces décisions :

- une cellule d'information au public sera très prochainement activée. Elle proposera toutes les informations nécessaires aux questions que la situation soulèvera. Néanmoins, il est indispensable de rappeler que, dans les circonstances actuelles, la restriction demeure la règle et la liberté l'exception. Il en va de la sécurité de tous ;
- l'obligation de présenter une attestation justifiant le motif impérieux du déplacement sera rétablie ;
- les forces de sécurité intérieure seront mobilisées pour assurer des contrôles et s'assurer que chacun respecte les règles que la situation impose : présentation d'une attestation, conformité du motif de sortie, port du masque. La violation de ces mesures sera systématiquement sanctionnée, selon un barème identique à celui déjà décliné.

La solidarité nationale continuera de jouer à plein. Le président MAPOU a souligné que la vaccination du plus grand nombre constituera la première des priorités pour la période à venir. La Nouvelle-Calédonie dispose dès à présent du volume de doses nécessaire pour enclencher sans délai cette dynamique.

Si la situation épidémique le nécessitait, des renforts en personnel depuis la métropole, qui ont bénéficié à l'ensemble des territoires ultramarins sévèrement touchés par le virus, seront sollicités.

L'objectif immédiat, comme l'a indiqué le président est bien de casser les chaînes de contamination. La contagiosité du variant Delta qui a frappé très sévèrement nos cousins polynésiens et les Antilles françaises nous y oblige.

La discipline dont vous avez collectivement fait preuve lors des précédents épisodes de confinement est, de ce point de vue, un motif d'espoir. C'est par le même comportement citoyen et responsable que nous protégerons nos proches et les personnes les plus fragiles.

Chers concitoyens, nous savons, avec vos élus, pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour respecter de nouveau ces consignes et nous vous en remercions.